



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président datée du 31 octobre 2001, le Conseil de sécurité m'a prié de prendre un certain nombre de mesures concernant la Somalie et de présenter des rapports, au moins tous les quatre mois sur la situation dans le pays et les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix en Somalie. Le présent rapport répond à cette demande.

2. Le présent rapport couvre la période écoulée depuis mon rapport précédent (S/2001/963), en date du 11 octobre 2001. Outre l'évolution politique, la situation humanitaire et les activités menées par les organismes des Nations Unies, il rend compte des efforts renouvelés faits par les pays de la région en vue d'aider à la réconciliation nationale en Somalie, ainsi que des résultats des consultations menées par mon Conseiller spécial, M. Mohamed Sahnoun, avec les chefs d'État des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et par la mission interinstitutions d'évaluation de la situation en matière de sécurité que le Conseil m'a prié de dépêcher en Somalie. Les observations que j'y formule, touchant en particulier la création d'un bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix après le conflit en Somalie, s'inspirent largement des conclusions dégagées par les deux missions.

II. Évolution politique

A. Situation politique interne

3. Le 12 octobre 2001, plusieurs membres de l'Assemblée nationale de transition ont déposé une motion de censure contre le Gouvernement national de transition auquel ils reprochaient sa gabegie financière et de n'avoir pas amélioré la situation du pays sur les plans économique et de la sécurité et fait avancer la réconciliation nationale. La motion de censure a été adoptée le 28 octobre. Le 12 novembre, M. Hassan Abshir Farah, Ministre des ressources en eau du Gouvernement national de transition, a été nommé nouveau Premier Ministre.

4. Le Gouvernement national de transition a fait de l'achèvement du processus de réconciliation nationale à la faveur de pourparlers avec les chefs de faction et les administrations régionales, sa toute première priorité. À cet égard, le Président Abdikassim Salad Hassan s'est rendu en novembre dans les districts d'Afgoye, Wanlewein, Brava et Merka du bas Chébéli. Les responsables du Gouvernement national de transition oeuvrent depuis avec les chefs locaux à établir une administration locale dans Merka. Le nouveau Premier Ministre a participé à la réunion de réconciliation tenue au Kenya en décembre 2001 sous les auspices du Président Moi (voir plus loin par. 14 à 18). S'il en avait différé la composition dans un premier temps, le Premier Ministre aurait commencé à former son gouvernement le 16 février 2002.



5. Les discussions entre le Gouvernement national de transition et M. Osman Hassan Ali « Atto » se sont poursuivies lors des pourparlers au Kenya. M. Abshir Farah a également saisi l'occasion pour s'entretenir avec M. Ali Jama, nouveau Président du « Puntland », qui a participé aux pourparlers en qualité d'observateur. Les cinq coprésidents du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement n'ont pas participé aux pourparlers et refusent toujours catégoriquement de reconnaître le Gouvernement national de transition. M. Abshir Farah s'est également entretenu avec le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi à Addis-Abeba et le Président Ismail Omar Guelleh à Djibouti dont il a sollicité l'appui en faveur de la réconciliation nationale en Somalie. Le 11 février 2002, l'Ambassadeur de l'Érythrée en Somalie a présenté ses lettres de créance au Président Hassan à Mogadishu.

6. Le Secrétaire général du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement a participé aux réunions de réconciliation tenues au Kenya en novembre et décembre 2001. A également participé aux pourparlers de décembre, M. Omar Mohamed Mohamud « Finnish », adjoint de M. Musse Sudi « Yallahow » (un des chefs de faction de Mogadishu), ce qui a donné lieu à un affrontement violent entre les milices de Musse Sudi et de M. Omar « Finnish » dans Mogadishu les 27 et 28 décembre 2001, qui s'est soldé par la mort d'un certain nombre de personnes, dont des civils.

7. La crise politique dans le « Puntland » persiste. La longue conférence des notables de Garowe a fini par élire nouveau président « de l'État du Puntland de la Somalie », le 14 novembre, M. Jama Ali Jama, ancien membre du Front démocratique de salut de la Somalie et opposant notoire du colonel Abdullahi Yusuf. Le colonel Yusuf a rejeté ce choix et est rentré avec ses forces à Garowe. M. Jama s'est replié à Bosasso, accusant les troupes éthiopiennes d'être entrées en territoire somalien pour appuyer le colonel Yusuf, alléguant que les responsables éthiopiens ont rejeté comme sans fondement.

8. Le 11 janvier, une délégation de notables partie de Bosasso s'est rendue à Garowe pour des pourparlers avec le colonel Yusuf et les chefs de clan. À l'issue de ces pourparlers, le 26 janvier, les notables ont engagé le colonel Yusuf et M. Jama à retirer chacun ses milices et armes de Garowe. M. Jama a prétendu n'avoir aucune milice dans la ville. Le colonel Yusuf n'a pas encore réagi.

9. Le dirigeant du « Somaliland », M. Mohammed Ibrahim Egal, garde toujours ses distances avec le Gouvernement national de transition. En décembre, il a déclaré à une délégation de l'IGAD en visite, conduite par l'Envoyé spécial du Président du Soudan en Somalie, qu'il n'avait nullement l'intention de prendre part à de quelconques pourparlers de réconciliation sur la Somalie.

10. L'administration de M. Egal essaie d'instituer le multipartisme en « Somaliland », en lieu et place d'une administration placée sous la direction du conseil traditionnel de notables. Toutefois, l'entreprise continue de se heurter à quelque résistance, en particulier de la part d'un groupe de notables traditionalistes de Burao et de certains hommes politiques qui aspirent à succéder à M. Egal. Sept organisations politiques reconnues devaient participer à des élections municipales qui devaient en principe se tenir le 20 décembre 2001, à la suite de l'adoption de la loi électorale du 17 novembre. Ces consultations ont été reportées. Depuis, la chambre haute du Parlement du « Somaliland » a reconduit M. Egal dans ses fonctions pour une année.

11. Au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le Président des États-Unis d'Amérique a pris un décret le 23 septembre 2001, gelant les avoirs d'organisations et d'individus liés au terrorisme, dont Al-Itihaad al-Islamiya, organisation somalienne. La liste des personnes et organisations visées par ce décret a été élargie depuis à un certain nombre de Somaliens et aux sociétés appartenant au groupe Al-Barakaat Companies, Somalia Ltd.

12. Le 31 octobre, le Président Hassan a, lors d'un entretien avec mon représentant pour la Somalie à Nairobi, nié qu'il existait un lien quelconque entre son gouvernement et Al-Itihaad al-Islamiya précisant que, si le Gouvernement national de transition ne contrôlait pas l'ensemble du pays, il disposait d'un solide réseau d'informations qui lui permettait d'être au fait de ce qui se passait dans le pays. Depuis, le Gouvernement national de transition a créé une équipe spéciale antiterroriste (S/2001/1287). Les groupes de l'opposition, en particulier le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement et le colonel Yusuf, ont accusé les responsables du Gouvernement national de transition d'être des partisans d'Al-Itihaad al-Islamiya et d'avoir des liens avec Al-Qaïda.

13. Le 7 novembre, le Trésor des États-Unis a fermé les bureaux d'Al-Barakaat aux États-Unis et engagé ses partenaires de la coalition à en faire de même. Le Secrétaire au Trésor des États-Unis a déclaré qu'Al-Barakaat était « une source majeure de financement, de renseignements et de virement d'argent pour le compte d'Oussama ben Laden ». Répondant à cet appel, les Émirats arabes unis, où Al-Barakaat a son siège, ont gelé les comptes de celle-ci. La société nie toujours s'être livrée à de telles activités. Le Président Hassan s'est déclaré surpris par les accusations portées contre Al-Barakaat et a chargé une commission de mener des enquêtes sur ce sujet.

B. Initiatives de paix régionales et autres initiatives de paix

14. Le Président Moi a organisé une réunion de réconciliation entre le Gouvernement national de transition et d'autres dirigeants somaliens à Nairobi, du 1er au 4 novembre 2001. Un certain nombre de dirigeants du Conseil de réconciliation et de relèvement de la Somalie, qui se trouvaient en Éthiopie à ce moment-là, ont déclaré qu'ils n'assisteraient pas à la réunion ou n'y seraient pas représentés parce qu'ils avaient décidé de refuser toute rencontre avec la « faction d'Arta » tant qu'elle aurait la prétention de représenter le Gouvernement, avec M. Hassan en tant que Président. Ils ont également demandé la tenue de consultations ouvertes à toutes les parties, sous la supervision de l'IGAD et ont rendu la conférence d'Arta responsable des problèmes économiques que connaît la Somalie et de l'insécurité qui règne dans ce pays. Le colonel Yusuf a bien précisé qu'il n'assisterait à la réunion que si le Président Hassan renonçait officiellement au titre de président. M. Egal a accepté l'invitation du Président Moi mais a déclaré qu'il ne s'entreferait qu'avec lui et qu'il ne rencontrerait aucun autre dirigeant somalien à Nairobi.

15. D'autres dirigeants de l'opposition, notamment M. Osman « Atto » et le Secrétaire général du Conseil de réconciliation et de relèvement, ont néanmoins assisté à la réunion. Le communiqué publié à l'issue de la rencontre indiquait que les participants étaient parvenus à un accord sur un ordre du jour comportant huit points pour un dialogue ultérieur : application des décisions et résolutions de l'IGAD, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Conseil de sécurité ayant trait à la situation en Somalie; réexamen de

toutes les lois nationales conformément aux exigences du processus de réconciliation; partage du pouvoir en incluant les clans somaliens; désarmement national; abandon du recours à la violence pour régler les différends politiques; coopération avec la communauté internationale pour éliminer le terrorisme; et engagement en faveur du principe de la coexistence pacifique avec les pays voisins.

16. Le 5 novembre, le Ministère éthiopien des affaires étrangères a salué les résultats de la réunion de Nairobi. L'Éthiopie attendait avec impatience que le Sous-Comité de l'IGAD pour la Somalie joue son rôle de médiation entre les parties somaliennes pour faire avancer réellement le processus de paix. Le 12 novembre, un émissaire du Président Moi a informé le Premier Ministre Zenawi, à Addis-Abeba, des démarches entreprises par le Président Moi et sollicité le concours de l'Éthiopie. On a fait savoir à mon Représentant pour la Somalie que, après avoir loué les efforts déployés par le Président Moi, le Premier Ministre a déclaré qu'il préférerait une initiative émanant de l'IGAD.

17. Le Président Moi a organisé une deuxième série de pourparlers de réconciliation entre les dirigeants somaliens au Kenya, du 13 au 24 décembre. À l'issue de ces entretiens, trois accords distincts ont été signés entre le Gouvernement national de transition et les groupes d'opposition qui étaient représentés, à savoir : le Conseil de réconciliation et de relèvement, dirigé par M. Osman « Atto » (aucun des cinq coprésidents du Conseil n'était présent); le Congrès somali uni/Alliance pour le salut de la Somalie, dirigé par M. Omar « Finnish »; et le Congrès somali uni/Alliance nationale somalie. Ces trois accords, quasiment identiques, prévoyaient la formation d'un gouvernement à participation générale dans un délai d'un mois, le Gouvernement national de transition proposant à l'Assemblée nationale de transition d'accroître le nombre de ministres et de parlementaires pour assurer une plus large représentativité. Les autorités kényennes ont annoncé leur intention de créer un secrétariat international pour la Somalie à Nairobi, qui sera chargé de gérer le processus de paix et de solliciter des contributions en vue de son financement. Le 20 janvier 2002, l'Assemblée a adopté une proposition sur l'élargissement du Gouvernement. Elle a également décidé de créer une commission pour étudier la possibilité d'accroître le nombre de parlementaires.

18. Dans une déclaration publiée le 7 janvier, le Gouvernement national de transition a affirmé que l'Éthiopie avait tenté de saboter les réunions de réconciliation au Kenya en faisant pression sur certains chefs de faction pour qu'ils n'y participent pas. Ce gouvernement a également prétendu que l'Éthiopie recrutait et formait près de 5 000 jeunes gens sur le territoire somalien en vue d'attiser la flamme d'une « nouvelle guerre civile » et que des camions transportant près de 200 soldats éthiopiens étaient arrivés à Baidoa le 30 décembre. Il a demandé au Conseil de sécurité de condamner les activités de « financement, d'instruction et d'armement de milices hostiles au pouvoir en place » menées par le Gouvernement éthiopien. L'Éthiopie a récusé ces allégations.

19. Le Forum commun des partenaires de l'IGAD s'est réuni à Addis-Abeba le 20 novembre 2001. Au cours de cette réunion, le Représentant spécial du Président soudanais pour la Somalie a sollicité l'appui des donateurs en vue de l'organisation d'une conférence sur la réconciliation générale et les annonces de contributions concernant la Somalie. Il a dirigé ultérieurement une mission conjointe de l'IGAD composée de représentants de Djibouti, de l'Éthiopie, du Soudan et du Secrétariat de l'IGAD, qui s'est rendue en Somalie et à Addis-Abeba du 20 au 31 décembre. Les recommandations formulées par la mission portaient, entre autres, sur la nécessité d'adopter une approche unifiée pour le processus de paix en Somalie et l'organisation d'une conférence sur la réconciliation nationale.

C. Consultations menées par le Conseiller spécial du Secrétaire général au sujet de la Somalie

20. Mon Conseiller spécial, M. Mohamed Sahnoun, a effectué, à ma demande, une mission dans la région pour me représenter lors du neuvième sommet de l'IGAD (10-11 janvier 2002) à Khartoum et recueillir les vues et observations des pays membres de l'IGAD sur la façon dont la communauté internationale pourrait appuyer leur action en faveur de la réconciliation nationale en Somalie.

21. Les chefs d'État des pays de l'IGAD ont accordé l'attention et l'importance voulues à la question de la réconciliation nationale en Somalie lors de leur réunion

au sommet. Dans la résolution qu'elle a adoptée par consensus le 11 janvier, l'Autorité a invité Djibouti, l'Éthiopie et le Kenya à coordonner leurs efforts sous la supervision du Président de l'IGAD et elle a demandé que soit organisée une conférence sur la réconciliation en Somalie à Nairobi dans un délai de deux mois, désignant le Président Moi comme coordonnateur. Une commission ministérielle constituée par l'IGAD est chargée d'établir l'ordre du jour de la conférence. Les participants au Sommet ont engagé la communauté internationale à s'associer aux efforts déployés par l'IGAD pour instaurer la paix en Somalie.

22. Après avoir mené des entretiens avec les chefs d'État et des hauts fonctionnaires des pays de l'IGAD ainsi qu'avec des membres du Forum des partenaires de l'IGAD à Khartoum, mon Conseiller spécial s'est rendu à Nairobi et à Addis-Abeba pour examiner la question de l'assistance que l'ONU serait susceptible d'apporter aux pays de l'IGAD dans la mise en oeuvre de leur décision et la préparation de la Conférence qui doit se tenir prochainement. Il a également rencontré des donateurs, des diplomates, des dirigeants somaliens, des représentants d'organisations non gouvernementales, des experts et les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies pour la Somalie.

23. J'ai été informé par mon Conseiller spécial que les chefs d'État des pays de l'IGAD avaient mené une réflexion approfondie sur la question et pris une décision importante. Ses interlocuteurs ont signalé que la situation en Somalie ou concernant ce pays avait considérablement changé et que les Somaliens avaient un sentiment de lassitude à l'égard du conflit et des clivages. Par ailleurs, les gouvernements des États membres de l'IGAD s'étaient rendus compte que la présence d'un État délinquant risquait de compromettre la stabilité régionale et impliquait d'autres dangers, notamment un risque de terrorisme en Somalie avec des répercussions au niveau international. Le 1er février, la présidence de l'Union européenne s'est félicitée de la résolution sur la Somalie adoptée par l'IGAD et de la décision d'organiser une conférence de réconciliation au Kenya, et elle a indiqué que l'Union européenne était disposée à examiner les moyens de soutenir les efforts déployés par l'IGAD pour aider les Somaliens à réaliser la paix et la réconciliation nationale.

24. Les ministres des affaires étrangères des États membres de l'IGAD se sont réunis à Nairobi le 14 février pour examiner comment on pourrait promouvoir l'application de la décision prise par les participants au neuvième Sommet de l'IGAD au sujet de la réconciliation nationale en Somalie. Les ministres ont souligné la nécessité d'intensifier le processus de réconciliation nationale en vue de mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise, tout en préservant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Somalie. Ils ont créé une commission technique, composée de représentants des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie, Kenya) et du Secrétariat de l'IGAD, et présidée par le Kenya, qui serait chargée d'élaborer les arrangements relatifs à la conférence de réconciliation nationale pour la Somalie que l'on se proposait d'organiser au Kenya dans la deuxième quinzaine du mois d'avril 2002. Le Gouvernement national de transition et toutes les autres parties somaliennes participeraient à la Conférence sans conditions préalables. Les ministres ont engagé l'ONU à jouer un rôle actif dans le processus de réconciliation nationale en Somalie ainsi que dans l'action en faveur du relèvement et du rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

25. Mon Conseiller spécial a également indiqué que toutes les parties concernées avaient donné leur accord de principe pour la reconstitution du Comité des amis de la Somalie, aussi bien à Nairobi qu'au Siège de l'ONU. Le Comité examinerait comment on peut appeler l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale, contribuerait à mobiliser des fonds pour le redressement et le développement et appuierait la mise en oeuvre de la décision adoptée par la réunion au sommet de l'IGAD au sujet de la Somalie.

III. Évaluation par la mission interinstitutions de la situation sur le plan de la sécurité en Somalie

26. En réponse à la demande du Conseil de sécurité, une mission interinstitutions dirigée par le Siège a été dépêchée en Somalie. Cette mission, composée de représentants du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNICEF, du Haut-Commissariat pour les réfugiés, du

Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que d'un représentant du Département des affaires politiques, a entrepris du 15 au 23 janvier, une vaste évaluation des conditions de sécurité dans les zones accessibles. Elle s'est rendue à Hargeisa et Berbera dans le « Somaliland », Baidoa et Burr Hakabah dans la région de Hiran, Jowhar et Mahadday Weyne dans la région du Moyen Chébéli, à Merka dans la région du Bas Chébéli et à Mogadishu. La mission a pu accéder sans entrave à toutes les localités et s'entretenir librement avec tous les groupes et individus avec lesquels elle souhaitait entrer en contact.

27. La mission a jugé que la Somalie demeurait l'un des endroits les plus dangereux dans lesquels était présente l'Organisation des Nations Unies. Les conditions de sécurité dans lesquelles se trouve le personnel de l'ONU dans ce pays varient toujours radicalement d'un lieu à un autre et sont souvent très difficiles à prévoir.

28. La mission a noté que si le Gouvernement national de transition avait élargi son champ d'influence, diverses autorités continuaient de facto de contrôler la plus grande partie du pays, ainsi que certains quartiers de Mogadishu. L'exemple le plus évident en est le « Somaliland », qui est depuis six ans pratiquement autonome. Le Gouvernement national de transition et la plupart des autres autorités sont parvenus à imposer, à des degrés divers, une certaine stabilité et un certain ordre administratif dans les zones qu'ils contrôlent, ce qui a permis aux civils de reprendre leurs activités économiques, sociales et, dans certains cas, politiques. Les chefs traditionnels et la société civile jouent aussi un rôle plus important. Toutefois, le pays restant extrêmement militarisé, lorsque ces groupes se trouvent en concurrence (ce qui arrive régulièrement) dans la répartition des moyens politiques, économiques et sociaux limités disponibles, des affrontements imprévisibles et violents se produisent souvent. Dans un tel contexte, le personnel et les biens des Nations Unies se trouvent considérablement menacés.

29. La mission a noté que les conditions de sécurité tendaient à s'améliorer dans le « Somaliland », et dans les régions de Bay, Bakool et du Moyen Chébéli. Dans celles-ci, les autorités qui se sont déclarées tout à fait disposées à coopérer avec l'ONU, s'efforcent de maintenir la paix et la stabilité, et de créer ainsi un environnement propice à l'exécution des programmes

de l'Organisation. La mission a constaté que les sites stratégiques, tels que les aéroports et les réseaux routiers primaires, étaient suffisamment accessibles dans ces régions, pour que le personnel et les biens des Nations Unies s'y trouvent en sécurité.

30. Les autorités qui contrôlent la plupart des zones visitées ont donné verbalement des assurances concernant la protection dont feraient l'objet le personnel et les biens de l'ONU. La mission, toutefois, a noté que la crédibilité de ces assurances variait en fonction de la stabilité et des dispositions de l'autorité considérée. Les assurances les plus sûres à cet égard semblaient être celles données par le « Somaliland ». Les autorités des régions de Bay et de Bakool, représentant une alliance entre le Conseil de réconciliation et de relèvement et l'Armée de résistance Rahanwein (ARR), ont également donné des assurances crédibles concernant la sécurité du personnel de l'ONU affecté dans ces régions. Dans le Moyen Chébéli, toutefois, la relative stabilité que connaissait la région semblait liée à la présence d'un seul homme. Dans ces conditions, les garanties de sécurité dont pouvait jouir le personnel pouvaient changer brutalement, et la situation devrait être suivie de très près.

31. Les garanties données par les autorités de Mogadishu n'apparaissent pas très sûres. Le Président du Gouvernement national de transition a dit sans détour qu'il devrait faire appel à l'assistance de l'ONU pour pouvoir assurer la sécurité du personnel de l'Organisation. La mission estimait que la situation contestée toujours sans solution ne permettait pas d'obtenir à l'heure actuelle des autorités des garanties de sécurité suffisantes pour le personnel de l'ONU. Le fait qu'il n'existe pas d'autorité unique avec laquelle organiser le déploiement de personnels dans Mogadishu et que l'aéroport et le port demeurent fermés, n'incite guère à y renforcer la présence de l'ONU. La mission pensait qu'il convenait, avant d'envisager tout supplément d'engagement, de considérer ces questions.

32. Toutes les autorités considérées ont demandé à bénéficier d'un surcroît d'aide de la part de l'ONU et la plupart ont reproché à l'Organisation de donner la préférence au Gouvernement national de transition. Les autorités du Moyen Chébéli et du « Somaliland » se plaignaient à cet égard que l'ONU applique deux poids, deux mesures, considérant qu'alors qu'elles avaient apporté une certaine stabilité dans les régions qu'elles

contrôlaient, elles n'avaient pas bénéficié de la même assistance que le Gouvernement national de transition. La mission a noté que toutes les factions et groupes considérés, y compris le Gouvernement national de transition, s'efforçaient de profiter de sa visite pour accroître leur popularité dans leurs zones d'influence respectives même si cette visite n'avait d'autre objet que l'évaluation des conditions de sécurité. Tant que l'assistance demeurait un enjeu de taille en Somalie, le personnel des Nations Unies risquait de se trouver pris dans des conflits politiques et de faire l'objet de menaces et de violences.

33. La mission a noté avec préoccupation qu'on avait signalé que des milices s'entraînaient en prévision d'offensives de grande envergure. Dans le sud les forces du Conseil de réconciliation et de relèvement, sous le commandement du général « Morgan » entraînaient des milices d'un effectif évalué entre 5 000 et 8 000 hommes en vue d'une offensive contre Kismayo et peut-être Brava et/ou Merka. Au nord-est, le colonel Yusuf entretenait des milices très entraînées à Garowe dans l'intention semblait-il de faire mouvement vers le nord pour reprendre Bosasso. Les actions envisagées, bien qu'elles ne constituent pas directement une menace pour les opérations des Nations Unies, pourraient considérablement perturber la stabilité relative dans les régions concernées et marginaliser davantage encore le Gouvernement national de transition. Le personnel et les biens des Nations Unies pourraient alors se trouver pris indirectement dans les diverses zones de conflit ou risqueraient d'être pris pour cibles dans les permanents affrontements de clans et conflits politiques dont le pays reste à l'évidence le théâtre.

34. La mission était d'avis que même si de nombreuses régions de la Somalie offraient apparemment des conditions propices au renforcement des programmes de l'ONU, il convenait de se montrer très prudent de manière à assurer la sécurité du personnel. Aussi, préconisait-elle le maintien du National Security Management System actuel en Somalie, qu'elle estimait correspondre au niveau de risque et à l'engagement actuels de l'ONU. Ce système, grâce à une évaluation constante des conditions de sécurité et à la capacité qu'il offre de redéployer rapidement le personnel et les biens des Nations Unies en différents endroits, lorsque les circonstances l'exigent, permet d'assurer la sécurité des activités menées par l'ONU sur la base d'un

engagement progressif auprès des diverses communautés. La mission a noté que des activités accrues sur une base plus souple en Somalie exigeraient que le système de sécurité soit développé en proportion. Elle a recommandé aussi que l'on veuille plus attentivement à l'avenir à ce que les programmes d'assistance aux communautés dans le besoin soient exécutés de façon plus équitable et dans la plus grande transparence. Elle a conclu en outre que dans la logique de l'engagement progressif tel qu'il se pratique présentement en Somalie, l'ONU s'efforce encore davantage d'assurer que cette assistance ciblée rapporte bien tout ce que l'on doit en attendre quand à la restauration de la paix.

IV. La situation humanitaire et en matière de développement

35. La situation humanitaire en Somalie reste grave. Les institutions des Nations Unies ont élargi leurs opérations en ce qui concerne l'assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations vulnérables, et ont multiplié les possibilités d'accès à l'eau potable. Toutefois, les problèmes économiques dus au dénuement et aux déplacements de personnes provoqués par le conflit empêchent un relèvement durable. D'autres ressources, y compris les 83,7 millions de dollars demandés dans l'Appel global interinstitutions des Nations Unies pour la Somalie, devront être fournies d'urgence pour accroître l'assistance afin de sauver des vies et de reconstituer des moyens de subsistance.

36. Les pluies moyennes de la saison *deyr* (pluies secondaires d'octobre à novembre 2001) qui sont tombées dans la plupart du pays à l'exception de la région de Gedo au sud-ouest et de la région de Bari au nord-est, devraient permettre de récolter près de 161 000 tonnes de maïs et de sorgho, et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et en eau dans certaines zones critiques présentement vulnérables, notamment les régions de Bay, Bakool et Hiran, pourraient s'améliorer.

37. Toutefois, les conditions de vie seront très dures dans les régions où la pluie n'est pas tombée, comme les régions de Gedo et de Bari où le taux de malnutrition restera élevé nécessitant de constantes interventions d'urgence pour assurer la sécurité alimentaire, un important complément alimentaire et

l'approvisionnement en eau. Des interventions à plus long terme pour stimuler le relèvement économique, reconstruire les foyers familiaux et favoriser une productivité soutenue seront nécessaires pour que la Somalie cesse enfin de subir ces permanentes fluctuations de production.

38. C'est dans la région de Gedo que la situation est aujourd'hui la plus préoccupante sur le plan humanitaire. Le taux de malnutrition et le nombre des admissions dans les centres de distribution de nourriture ont brutalement augmenté au deuxième trimestre de 2001 où il n'a pratiquement pas plu dans les districts de Bulo Hawo, Dolo et Luuq pendant la saison *gu* (de mars à mai). On espérait, depuis trois mois, que l'arrivée de la saison *deyr* améliorerait un peu la situation. Mais les pluies de cette saison ont été bien trop insuffisantes dans les districts nord de Gedo et rien ne pourra vraisemblablement améliorer la situation jusqu'à la prochaine saison *gu*. Il est peu probable que la sécurité alimentaire dans cette région puisse s'améliorer notablement étant donné les répercussions qu'ont eues la sécheresse sur l'élevage et le très faible pouvoir d'achat des communautés.

39. Une partie importante de la région de Bari a souffert aussi de l'insuffisance des pluies *deyr* et des pluies côtières *xays* qui n'ont laissé que de maigres pâturages et fait tripler le prix de l'eau. Le bétail donne des signes évidents d'affaiblissement qui indiquent que nombreuses bêtes ne pourront pas supporter les rigueurs de la prochaine saison sèche *jilaal*. On peut penser également que les troupeaux sont plus importants qu'ils ne devraient l'être, du fait de l'embargo actuel imposé sur le bétail par les pays du Golfe et l'Arabie saoudite.

40. Un début d'épidémie de méningite (*type A*) a été confirmé au nord-ouest de la Somalie, où 64 cas au total ont été diagnostiqués, la plupart à Hargeisa. Sept autres cas ont été confirmés en janvier 2002 entre Gabiley et Awbarkhadle, et trois cas dans les camps de réfugiés somalis en Éthiopie, ce qui laisse craindre que l'épidémie se répande le long des principales routes qui traversent le « Somaliland » et l'Éthiopie. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, Médecins sans frontières-Hollande et leurs divers autres partenaires dans le nord-ouest du pays ont entrepris en janvier une campagne de vaccination fructueuse dans toute la région, à Hargeisa en particulier. Cette campagne visait environ 240 000 personnes (âgées de 2 à 40 ans).

V. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

41. Vu le contexte d'insécurité générale, la Somalie présente un problème complexe pour les activités humanitaires et de développement. Dans certaines régions, l'impératif humanitaire est l'élément clef. Mais, dans d'autres, les organismes des Nations Unies sont en train de passer aux premières activités de relèvement et de développement, visant à soutenir et à poursuivre les efforts humanitaires et contribuant à réaliser les objectifs généraux de consolidation de la paix.

42. La majorité des programmes humanitaires et de développement des Nations Unies sont exécutés dans toutes les régions et impliquent donc le dialogue et l'engagement auprès de toutes les autorités. L'OMS et l'UNICEF appuient le rétablissement et la fourniture des services de santé publique et de prévention des maladies, y compris les Journées nationales de vaccination en vue de l'élimination de la polio, ainsi que les programmes de lutte contre le VIH/sida et les mutilations génitales féminines. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF ont travaillé à l'élaboration et la distribution d'un programme d'études scolaires national et d'un programme de formation d'enseignants. Ces programmes prévoient la collaboration d'homologues somaliens en ce qui concerne les aspects techniques de la fourniture de services sociaux.

43. Le système des Nations Unies se charge également des affaires courantes dans les régions où l'absence d'une autorité nationale internationalement reconnue risque d'empêcher le déroulement des opérations. Du fait qu'il n'existe toujours pas d'autorité centrale de l'aviation somalienne capable d'assurer les services d'aviation essentiels, l'Autorité provisoire de l'aviation civile de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) continue de s'acquitter des fonctions d'une autorité de l'aviation civile pour la Somalie. Elle maintient le dialogue avec les autorités régionales et locales et le secteur privé, et a créé un comité de coordination mixte pour assurer la participation somalienne à l'exécution des programmes. L'Autorité provisoire de l'aviation civile aide également les autorités de l'aviation somalienne à améliorer leur efficacité fonctionnelle grâce à des activités de renforcement des capacités. Toutefois, une

forte réduction du trafic aérien a provoqué une chute spectaculaire des recettes provenant des droits de survol et d'atterrissage perçus par l'Autorité, ce qui porte gravement préjudice à sa capacité de maintenir ses services par autofinancement. Cela entrave sa capacité de répondre aux demandes de plus en plus importantes concernant la remise en état de l'infrastructure des transports aériens somaliens.

44. Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) travaillent ensemble pour faire lever l'interdiction des exportations de bétail de Somalie vers l'Arabie saoudite et les États du Golfe imposée à la suite d'une épidémie de fièvre de la vallée du Rift. Un projet prévoyant des entretiens entre les importateurs du Moyen-Orient et les exportateurs de la corne de l'Afrique concernant le commerce de bétail ainsi que l'élaboration de stratégies scientifiques et pratiques afin de réduire le risque d'une telle épidémie a été lancé.

45. Le PNUD a lancé un programme pour appuyer la planification et la gestion macroéconomiques en Somalie, essentiellement pour aider à surmonter certains des obstacles qui entravent la croissance du secteur privé. L'un des projets doit aider à établir un cadre de suivi et de réglementation pour faciliter les opérations locales et internationales des sociétés de virement de fonds.

46. Le PNUD a financé la visite d'une délégation de haut niveau de l'Assemblée nationale de transition qui s'est rendue en Afrique du Sud pour observer la façon dont une législature dans une situation d'après conflit oeuvre à la réconciliation entre les communautés et les groupes et comment on peut promouvoir les mécanismes de règlement des conflits.

47. Au cours des 10 dernières années, les organismes des Nations Unies ont mené un certain nombre d'activités visant la consolidation de la paix et l'interaction sur une base communautaire. Il s'agissait notamment de projets d'éducation civique, de centres de paix et d'éducation pour la paix dans les camps de réfugiés somaliens dans la corne de l'Afrique, exécutés par le HCR et l'UNESCO. L'un des partenaires des Nations Unies, le Projet de reconstruction des sociétés déchirées par la guerre, a contribué activement à faciliter des recherches financées conjointement sur des domaines prioritaires de reconstruction sociale et économique et à promouvoir le dialogue entre

l'ensemble de la société civile, les dirigeants politiques, les milieux d'affaires et les dirigeants traditionnels dans les communautés. Des programmes ont été mis en place par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour appuyer la participation des femmes à la consolidation de la paix à tous les niveaux.

48. Depuis 1995, à mesure que des administrations stables apparaissent dans certaines parties de la Somalie, les organismes des Nations Unies mènent des activités postconflit appuyant les structures de gouvernance, les programmes promouvant la primauté du droit et la démobilisation des milices. Depuis que le Gouvernement national de transition a été formé, ces programmes ont été élargis. Il existe donc maintenant des éléments « Activités de consolidation de la paix » dans la stratégie des Nations Unies pour la Somalie, telle qu'elle est énoncée dans l'Appel global interinstitutions. Ces activités comprennent des programmes portant sur la primauté du droit et les droits de l'homme, la démobilisation, la bonne conduite des affaires publiques et la mise en place d'institutions.

49. Le PNUD a créé un groupe de travail sur la démobilisation au sein de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie, représentant tous les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et les donateurs travaillant au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ce groupe se réunit tous les mois à Nairobi aux fins d'examiner, de planifier et de coordonner les travaux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Somalie. Trois groupes de coordination sur le terrain ont été établis (à Garowe, Hargeisa et Mogadishu), rassemblant les partenaires internationaux et somaliens du programme au niveau régional et coordonnant leurs efforts avec le groupe de travail sur la démobilisation à Nairobi. Toute une gamme d'initiatives de programmation bilatérales et conjointes ont été entreprises sous les auspices de ce mécanisme de coordination, ce qui a permis de renforcer considérablement l'exécution des projets en Somalie.

50. Un plan interinstitutions consolidé pour 2002, combinant les efforts de tous les organismes intéressés dans un ensemble multisectoriel et multi-institutions commun a été mis au point en janvier 2002. Les homologues somaliens ont vigoureusement appuyé ce plan, notamment les départements du Gouvernement

national de transition s'occupant de la démobilisation et les administrations du Somaliland et du Puntland. Cela devrait donner une base solide à la bonne coordination et à la fourniture de l'appui international aux efforts de démobilisation dans diverses parties de la Somalie. Les activités sont les suivantes : établissement de registres et de bases de données communes sur les milices; plans de formation professionnelle à l'intention de 1 500 à 3 000 miliciens; plans de travaux publics (200 000 jours de travail) à l'intention des ex-combattants; création d'emplois pilotes à Mogadishu et Hargeisa; travaux psychosociaux pilotes à Hargeisa; réduction d'effectifs de 1 500 personnes dans le Somaliland; formation de 40 spécialistes somaliens des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; sensibilisation du public; travaux d'évaluation dans 10 nouvelles régions; et cantonnement éventuel de 3 000 miliciens pendant trois mois à Mogadishu.

51. La principale façon dont l'ONU pourrait apporter une assistance supplémentaire à ces efforts de démobilisation des milices serait de renforcer l'approche interinstitutions coordonnée actuelle, dans les domaines suivants : apport de ressources supplémentaires à l'appui du Plan interinstitutions consolidé de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour 2002, pour lequel on cherche à obtenir une somme estimée à 8 millions de dollars; renforcement de l'appui à la réinsertion à base communautaire, en particulier par la réadaptation par le travail, la formation professionnelle et le relèvement économique, qui nécessite 2 millions de dollars de plus des donateurs; et assistance aux efforts déployés pour préparer une opération de démobilisation de plus grande envergure en procédant au cantonnement, à la réorientation et à la reconversion des milices à Mogadishu, comme le demande le Gouvernement national de transition, qui devrait nécessiter 2 millions de dollars de plus des donateurs.

52. Le PNUD a récemment lancé la phase d'assistance préparatoire d'un projet de réduction des armes légères en Somalie. Ce projet sera élaboré en coordination étroite avec deux projets en cours : le projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion du PNUD et le projet d'activités d'appui judiciaire du Programme de protection civile somalien. L'objectif essentiel de la phase d'assistance préparatoire sera d'établir la base de l'application d'un projet à plus long terme en partenariat avec les

organismes et les organisations non gouvernementales internationaux, sur la base de consultations et d'accords avec les autorités, les communautés et les homologues somaliens, dans le cadre de la stratégie de développement du PNUD visant à appuyer la consolidation de la paix en Somalie.

53. L'approche du PNUD en ce qui concerne la question des armes légères en Somalie vise à réduire progressivement la menace que posent les armes légères aux communautés somaliennes. Les activités du projet durant la phase d'assistance préparatoire porteront sur la recherche; l'information et la sensibilisation du public; l'appui à la société civile; la mobilisation en faveur du désarmement; le renforcement du contrôle des administrations locales sur les armes légères; et l'appui à l'établissement d'un cadre juridique.

54. Dans le cadre du programme de protection civile, le PNUD a entrepris des opérations de déminage le long des axes de communications prioritaires et dans les zones présentant une importance économique identifiées en consultation avec les administrations et les communautés locales. Ces activités comportent un élément de formation et sont suivies de levés ainsi que de programmes d'octroi de titre de propriété, également menés en coopération avec les autorités et les communautés locales étant donné que le succès du programme de propriété foncière est considéré comme essentiel à la consolidation de la paix et à la poursuite des activités économiques.

55. Toujours dans le cadre du programme de protection civile, après avoir construit les installations et mis en place les capacités nécessaires, le PNUD a entrepris en 2001 la formation et la reconstitution des forces de police. Les activités dans ce domaine pourraient se développer rapidement avec la fourniture de ressources et de personnel supplémentaires. En particulier, la formation des effectifs de police du Gouvernement national de transition est considérée comme prioritaire.

56. Jusqu'à présent, les divers organismes des Nations Unies ont renforcé leurs activités de redressement et de développement en faveur de la consolidation de la paix en mettant en particulier l'accent sur le respect de l'état de droit, le déminage, la démobilisation des milices et les droits de l'homme.

57. À l'avenir, les programmes mettront l'accent sur des domaines particuliers. En raison de la diminution

des envois de fonds et donc du revenu des ménages, les organismes d'aide ainsi que les administrations locales et nationales devront prendre des mesures en faveur de l'emploi, notamment dans les zones urbaines. Des fonds seront nécessaires pour améliorer le réseau routier, rouvrir les aéroports, nettoyer les rues et entreprendre d'autres activités de remise en état des infrastructures à forte intensité de travail. Ces travaux ne pourront toutefois être entrepris que dans les zones sûres.

58. D'après l'UNICEF et l'UNESCO, le taux d'alphabétisation est tombé à 14 % chez les femmes et à 17 % chez les hommes. Il est donc urgent de contribuer à la remise en état du système éducatif, et notamment d'entreprendre des campagnes d'alphabétisation ainsi que de mettre l'accent sur l'enseignement non traditionnel et professionnel, en particulier en faveur des jeunes, hommes et femmes.

59. L'équipe de pays a approuvé la fourniture d'une assistance pour l'organisation d'une série de conférences sur les droits de l'homme de façon à sensibiliser la population somalienne à cette question. Ces conférences seront pour les groupes de la société civile l'occasion de participer à nouveau au processus de réconciliation.

60. Lors d'une réunion de haut niveau tenue à Genève le 7 février 2002 sous la présidence de la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, l'équipe de pays a présenté aux donateurs et aux organisations non gouvernementales une analyse détaillée des activités opérationnelles de l'ONU en Somalie et des possibilités de développement des interventions. La Coordinatrice adjointe a ensuite entrepris une mission de deux jours dans les régions de Bay et de Gedo, dans le sud-ouest du pays, afin de suivre le déroulement des interventions et de rencontrer ses homologues somaliens. Une plus large connaissance des projets en cours et le développement des capacités d'intervention sur le terrain devraient se traduire par une prise de conscience accrue des problèmes humanitaires et de développement et permettre d'obtenir un financement supplémentaire pour les programmes essentiels.

VI. Observations

61. Le Conseil de sécurité a considéré que le processus de paix conclu à Arta était celui qui offrait

les plus grandes chances de paix et de réconciliation nationale en Somalie. Malheureusement, à l'époque de mon précédent rapport, non seulement ce processus n'était pas terminé et la réconciliation entre les parties somaliennes était dans l'impasse, mais en outre des divergences de vues existaient entre les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement concernant la réconciliation nationale en Somalie.

62. Le neuvième Sommet de l'Autorité intergouvernementale a cependant permis de remettre l'accent sur la réconciliation nationale et est parvenu à un accord encourageant concernant les mesures concrètes à prendre par les pays concernés membres de l'Autorité. Cette décision est importante car elle revient à reconnaître qu'il est essentiel que les pays voisins de la Somalie parviennent à un consensus pour contribuer à la recherche d'un mécanisme de transition plus large. Elle constitue par conséquent une avancée importante et son application devrait recueillir le soutien et l'assistance de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier de l'ONU.

63. La décision adoptée le 14 février par le Comité des ministres des affaires étrangères de l'Autorité intergouvernementale de convoquer une conférence de réconciliation nationale au cours de la seconde moitié d'avril 2002, à laquelle participeraient le Gouvernement national de transition et l'ensemble des autres parties somaliennes, sans condition, est encourageante. L'ONU appuiera sans réserve cette initiative particulièrement bienvenue et qui vient à point nommé.

64. La réconciliation et la réhabilitation en Somalie figurent parmi les principales préoccupations de l'Autorité intergouvernementale concernant la région et, à ce titre, ont reçu une attention particulière lors du Sommet de l'Autorité. Depuis 1995, l'ONU coopère étroitement avec l'Autorité intergouvernementale, par l'intermédiaire de son bureau politique pour la Somalie, qui se trouve à Nairobi, afin de favoriser la réconciliation nationale. Pour sa part, le Conseil de sécurité a lancé des appels en faveur de la paix et de la réconciliation nationale, et n'a cessé d'exhorter l'ensemble des parties à s'engager sur la voie du dialogue.

65. Les États membres de l'Autorité intergouvernementale et d'autres États de la région devraient participer de façon constructive aux efforts

de paix en Somalie. L'ONU fera tout son possible pour contribuer à cicatrifier les blessures du pays et à obtenir des résultats, et notamment enverra une mission de renforcement de la paix une fois que la situation dans le pays le permettra. Toutefois, la bonne volonté, le soutien et l'assistance de l'Autorité intergouvernementale ou de la communauté internationale aussi importants soient-ils ne suffiront pas à eux seuls à ramener la paix dans le pays. Les dirigeants somaliens sont les seuls à pouvoir décider de mettre fin aux souffrances de la population et de négocier pour mettre un terme au conflit. Ils doivent surmonter leurs différences et se préoccuper avant tout de l'intérêt de la population.

66. L'ONU, par l'intermédiaire de son bureau politique pour la Somalie et de ses divers organismes, est prête à appuyer l'initiative de l'Autorité intergouvernementale et il sera important à cet égard de collaborer étroitement avec le Forum des partenaires de l'Autorité. J'ai demandé à mon Conseiller spécial de se rendre périodiquement sur place afin de fournir un appui supplémentaire.

67. Mon Conseiller spécial, qui a tenu dans la région des consultations sur les moyens pratiques et constructifs d'assurer une plus grande cohérence des approches adoptées et de consolider le soutien apporté en faveur de la paix et de la reconstruction, a constaté que ma proposition de créer un comité des amis de la Somalie avait été généralement bien accueillie. J'ai par conséquent l'intention de créer à Nairobi un tel comité qui sera présidé par mon Représentant. Un autre comité, composé de façon similaire, devrait être créé à New York et se réunir périodiquement sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

68. La situation humanitaire en Somalie reste précaire. Le développement socioéconomique et de l'infrastructure a pris des années de retard. Il est clair que la communauté internationale doit renforcer ses programmes d'assistance de façon à la fois créatrice et novatrice à chaque fois que la situation en matière de sécurité le permet. Il importe de noter que l'accès à des sites stratégiques tels que les aéroports et les routes principales, de même que la sécurité du personnel et des avoirs des Nations Unies, sont des préalables indispensables au développement des programmes. Je lance un appel aux dirigeants somaliens afin qu'ils contribuent à la mise en oeuvre des projets humanitaires et de développement socioéconomique et

assurent la sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires dans l'ensemble du pays.

69. La Somalie reste l'un des environnements les plus dangereux dans lesquels intervient l'ONU. Les conditions de sécurité du personnel des Nations Unies diffèrent profondément d'un endroit à l'autre et sont difficiles à prévoir. En particulier, à Mogadishu, elles ne permettent pas une présence à long terme, ainsi que l'a confirmé l'évaluation interorganisations. Dans ces circonstances, il n'est pas encore possible de lancer un programme général de consolidation de la paix en Somalie.

70. En attendant que soit réunies les conditions permettant de lancer un tel programme, l'ONU s'engage à faire davantage d'efforts pour recueillir pleinement les « dividendes de la paix » résultant de l'assistance fournie. Les programmes en cours seront complétés par des projets humanitaires et de développement ainsi que par des activités de consolidation de la paix mettant l'accent sur les interventions au niveau communautaire, la réduction du nombre d'armes légères en circulation, la formation des forces de police, les projets à impact rapide en matière de sécurité et l'intensification du dialogue concernant les questions humanitaires et le développement.

71. Mon Conseiller spécial m'a fait savoir qu'en dépit de l'absence de progrès importants en ce qui concerne le processus de paix et d'une situation en matière de sécurité qui empêche l'ONU de s'engager plus pleinement en Somalie, les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale et les membres de la communauté internationale font preuve d'un optimisme prudent et espèrent qu'à la suite de la décision adoptée par l'Autorité lors de son neuvième sommet, il sera possible de progresser sur la voie de la réconciliation nationale en Somalie. Je partage cet optimisme prudent qui implique cependant que les dirigeants politiques somaliens fassent preuve d'une volonté politique et que les voisins de la Somalie comme, d'une manière plus générale, la communauté internationale continuent d'apporter leurs encouragements et leur soutien au pays. Il est indispensable de définir des objectifs plus précis afin de faciliter le retour de la paix et de la sécurité et d'aider la Somalie à reprendre sa place au sein de la communauté internationale.

72. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est ici donnée de remercier David Stephen, qui a été mon

Représentant pendant plus de quatre ans, pour les efforts qu'il a déployés sans relâche en faveur de la réconciliation nationale en Somalie, et souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant, Winston A. Tubman, qui entrera en fonctions très prochainement. Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe de pays de son action aussi bien dans le domaine humanitaire qu'en faveur de la reconstruction de la Somalie.